



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 octobre 2023

Objet de la délibération

REGLEMENTS INTERIEURS DE LA MEDIATHEQUE EUGENE GUILLEVIC ET DE L'ARTOTHEQUE-GALERIE PIERRE TAL COAT D'HENNEBONT

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Philippe PERRONNO à Claudine CORPART , Tiphaine SIRET à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur André HARTEREAU désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2023.10.003

**REGLEMENTS INTERIEURS DE LA MEDIATHEQUE EUGENE GUILLEVIC ET DE
L'ARTOTHEQUE-GALERIE PIERRE TAL COAT D'HENNEBONT**

Rapporteur : Claudine CORPART

La Médiathèque Eugène Guillevic et l'Artothèque-Galerie Pierre Tal Coat d'Hennebont ne disposent pas jusqu'à présent de règlements intérieurs. Il est apparu pertinent de doter ces deux structures de règlements intérieurs afin d'établir leurs modes de fonctionnement et leurs relations avec les usagers.

Pour ce faire, un groupe de travail composés d'agents des deux structures s'est réuni pour concevoir ces règlements avec les objectifs suivants :

- S'adresser à tout le monde, enfants comme adultes, inscrits comme non-inscrits, habitués comme non habitués,
- Expliquer les règles générales d'usage, sans y incorporer ce qui est susceptible d'évoluer comme les tarifs, les modalités d'inscription, d'emprunt, ou d'utilisation des ordinateurs et consoles,
- Rédiger selon les règles du « Français Facile » afin de rendre l'information accessible à l'ensemble des usagers et en cohérence avec la démarche de la collectivité envers les personnes en situation de handicap.

Ces règlements intérieurs seront disponibles à l'accueil des deux structures, sur le site internet culture-hennebont.bzh et seront transmis sous format dématérialisé lors de tout nouvel abonnement ou renouvellement.

Enfin, ces règlements intérieurs sont complétés par deux guides d'utilisation des espaces jeux vidéo et numériques pour la médiathèque et une charte de l'emprunteur pour l'artothèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 octobre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 12 octobre 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les règlements intérieurs de la Médiathèque Eugène Guillevic et de l'Artothèque-Galerie Pierre Tal Coat d'Hennebont,
- **DONNE** délégation à Madame la Maire pour apporter les modifications nécessaires aux chartes d'emprunts et aux guides des espaces numériques et jeux vidéo,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ